

BILAN RADIOPROTECTION - 2016 : REVUE DE DIRECTION & PLAN DE PROGRES

Vous trouverez, ci-dessous une synthèse des éléments importants issus de la revue de direction et du plan de progrès de l'année antérieur.

Légende :



INSUFISANT : ACTIONS CORRECTIVES
NON SATISFAISANT : DERIVE, TENDANCE NEGATIVE. ATTENTION IL FAUT REAGIR
SATISFAISANT : LEGERE DERIVE MAIS TENDANCE POSITIVE
TRES SATISFAISANT : PAS DE DERIVES.

Maîtrise du système radioprotection au vue des retours des évaluations clients, de l'absence de réclamation ou écarts lors des audits externes, de la tenue des revues, des résultats dosimétriques.
 Passage du système radioprotection à la nouvelle version 20 du référentiel CEFRI.
 2 contaminations relevées suite à déclenchement C2.
 Résultats de la dosimétrie individuelle & collective : pas de dépassement des objectifs de l'entreprise.
 Baisse de la dosimétrie individuelle & collective.
 Révision du système documentaire avec prise en compte des dernières évolutions du nouveau référentiel CEFRI.
 Fonctionnement & efficacité de l'optimisation de la dosimétrie avec des REX en place : Réduction des écarts sur SSCC & KRT en raison des REX effectués.
 Formation PREVAIR non effectué pour les chargés de travaux (reportée en 2017).

Dosimétrie individuelle	Dosimétrie Passive (mSv)				Dosimétrie Opérationnelle (mSv)			
	Non cumulée		Cumul 12 mois		Non Cumulée		Cumul 12 mois	
	1 ^{er} Semes.	2 ^{ème} Semes.	1 ^{er} Semes.	2 ^{ème} Semes.	1 ^{er} Semes.	2 ^{ème} Semes.	1 ^{er} Semes.	2 ^{ème} Semes.
Valeur maxi	0.170	0.100	0.260	0.170	0.139	0.102	0.277	0.139
Valeur Moyenne catégorie A + B	0.006	0.003	0.010	0.005	0.008	0.006	0.011	0.007
Valeur Moyenne catégorie A	0.013	0.000	0.014	0.010	0.018	0.025	0.015	0.014
Valeur Moyenne catégorie B	0.004	0.004	0.007	0.004	0.005	0.005	0.008	0.005

Dosimétrie collective	Dosimétrie Passive (H.mSv)				Dosimétrie Opérationnelle (H.mSv)			
	Non cumulée		Cumul 12 mois		Non Cumulée		Cumul 12 mois	
	1 ^{er} Semes.	2 ^{ème} Semes.	1 ^{er} Semes.	2 ^{ème} Semes.	1 ^{er} Semes.	2 ^{ème} Semes.	1 ^{er} Semes.	2 ^{ème} Semes.
	1.310	0.520	2.330	1.830	1.582	0.983	2.527	2.565

Maintien des activités en zone avec des heures constante (environ 2760 heures cette année). La grande majorité des interventions sont très peu dosantes (100% des EdP à enjeu 0 au niveau exposition externe et 40% à enjeu 1 soit par le risque contamination ou demande client, dose reçue < 0,2 mSv à 100% des cas).

Niveau faible des doses opérationnelles & passives: Une moyenne de dose de 0.010 mSv en A et B qui confirme celle de l'année 2015 (0.009 mSv). Dose maxi de 0.170 mSv et une dose collective cumulée maxi de 0.828mSv. Aucune personne au-dessus de 2mSv en dose cumulée : Les objectifs de dosimétrie individuelle sont respectés.



2017

POLITIQUE RADIOPROTECTION

En appui des orientations de la société et dans le respect de nos engagements SSE, la Direction Générale souhaite :

- Disposer d'une organisation efficace et appropriée à l'étendue des risques radiologiques liés à ses activités.
- Se doter des outils et méthodes de travail spécifiques (procédures, note d'instruction, développement des compétences, formation, ...).
- Respecter la spécification CEFRI E et la réglementation en vigueur en maintenant aussi bas que raisonnablement possible les expositions aux rayonnements ionisants du personnel COTE, intérimaires et sous-traitants.
- Maintenir la Politique Radioprotection COTE au sein de la société.
- Garantir la pertinence, l'adéquation et l'amélioration continue de son système de management de la radioprotection.

OBJECTIFS RADIOPROTECTION

Les Objectifs sont :

1. Former le personnel aux exigences réglementaires & clientes sur la formation (formation RP, PREVAIR).
2. Consolider la structure et la culture nucléaire par une participation plus active de la PCR et/ou du Technicien Radioprotection dans la préparation des travaux sur site (visite d'inspection commune, ...).
3. Réduire la contamination relevée sur les personnes et sur les matériels en sortie de zone (hors déclenchement intempestif des appareils de mesure).
4. Baisser la dosimétrie du personnel aussi bas que raisonnablement possible en rapprochant nos objectifs à la réalité des niveaux d'exposition COTE :

Dosimétrie Individuelle		Dosimétrie collective
Personnel de catégorie A	Personnel de catégorie B	Personnel de catégorie A & B
$\leq 2 \text{ mSv} / 12 \text{ mois}$	$\leq 2 \text{ mSv} / 12 \text{ mois}$	$\leq 4 \text{ H.mSv} / 12 \text{ mois}$

Rappel sur la dosimétrie individuelle :

Seuil de pré-alerte EDF < 13 mSv / 12 mois

Limite réglementaire < 20 mSv / 12 mois

Il est formellement interdit de faire travailler le personnel CDD et intérimaire dans des zones où le débit de dose est supérieur à 2 mSv/h soit en zone orange et rouge.

Le 23/01/2017
Président COTE SAS
Thierry COMBET